

Aides aux apprentis

Les apprentis peuvent bénéficier de différentes aides qui sont actualisées à chaque rentrée en fonction de la législation en vigueur. Les informations sont alors communiquées directement aux apprentis et aux responsables de formation par le CFA SUP.

Ces aides peuvent concerner :

1. **L'hébergement** (se renseigner auprès de la Caisse d'Allocations Familiales)
2. **La restauration** : lorsque l'apprenti est dans sa structure d'accueil, l'aide à la restauration est celle de l'entreprise. Lorsque l'apprenti est en centre de formation, l'organisme de formation peut demander la prise en charge des repas via l'OPCO selon le forfait suivant : 3 € par repas dans la limite de 2 repas par jour.
3. **Le Fonds Social d'Aide aux Apprentis (FSAA)** qui permet d'aider les apprentis de la Nouvelle-Aquitaine dont les difficultés financières pourraient compromettre la poursuite du contrat (les dépenses de logement : loyers, charges, les dépenses de transport : frais de déplacement, réparations véhicule... <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/fonds-social-formation>)
4. **L'aide au financement du permis B (Portail Alternance)**: Il s'agit d'une aide financière de 500 euros à destination des apprentis. Les conditions sont très simples : il suffit d'être apprenti (titulaire d'un contrat d'apprentissage), être majeur et avoir entre 18 et 30 ans, être engagé dans la préparation du permis de conduire B : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/cfa-aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b>
5. **Aide au logement** : Le gouvernement vous accompagne aussi pour le logement. En effet, il existe aussi des aides liées au logement notamment l'aide Mobili-Jeune à hauteur de 100 euros par mois pour les apprentis et alternants)
<https://mobilijeune.actionlogement.fr/connexion?loginRedirect=https%3A%2F%2Fmobilijeune.actionlogement.fr%2F>
6. **L'aide à la mobilité internationale** pour des stages ou des séjours d'études à l'étranger réalisés dans le cadre de la formation, sous conditions. (https://travailemploi.gouv.fr/IMG/pdf/boostez_la_mobilite-print.pdf)

Le Service d'Accueil et d'Accompagnement des Etudiants en Situation de Handicap : Estelle PARRONDO
parrondo@3il.fr

Pour bénéficier de ces aides et être accompagnés dans leur démarche, les apprentis peuvent s'adresser CFA Sup :
cfasup@unilim.fr tel : 05 55 14 90 70